



Les Verts NE - 2019

Réponse à la procédure de consultation relative au rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi de 20'845'000 francs pour le programme Éducation numérique s'appliquant aux écoles obligatoires et post-obligatoires

Madame, Monsieur,

Les Verts du canton de Neuchâtel (Verts NE) ont pris connaissance de la procédure de consultation relative au rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi de 20'845'000 francs pour le programme Éducation numérique s'appliquant aux écoles obligatoires et post-obligatoires.

Si les Verts NE saluent la volonté du Conseil d'État d'investir des moyens conséquents dans l'éducation numérique, il leur semble que l'Etat tente, comme à l'accoutumée, de résoudre par des moyens techniques un problème plus fondamental de compétences.

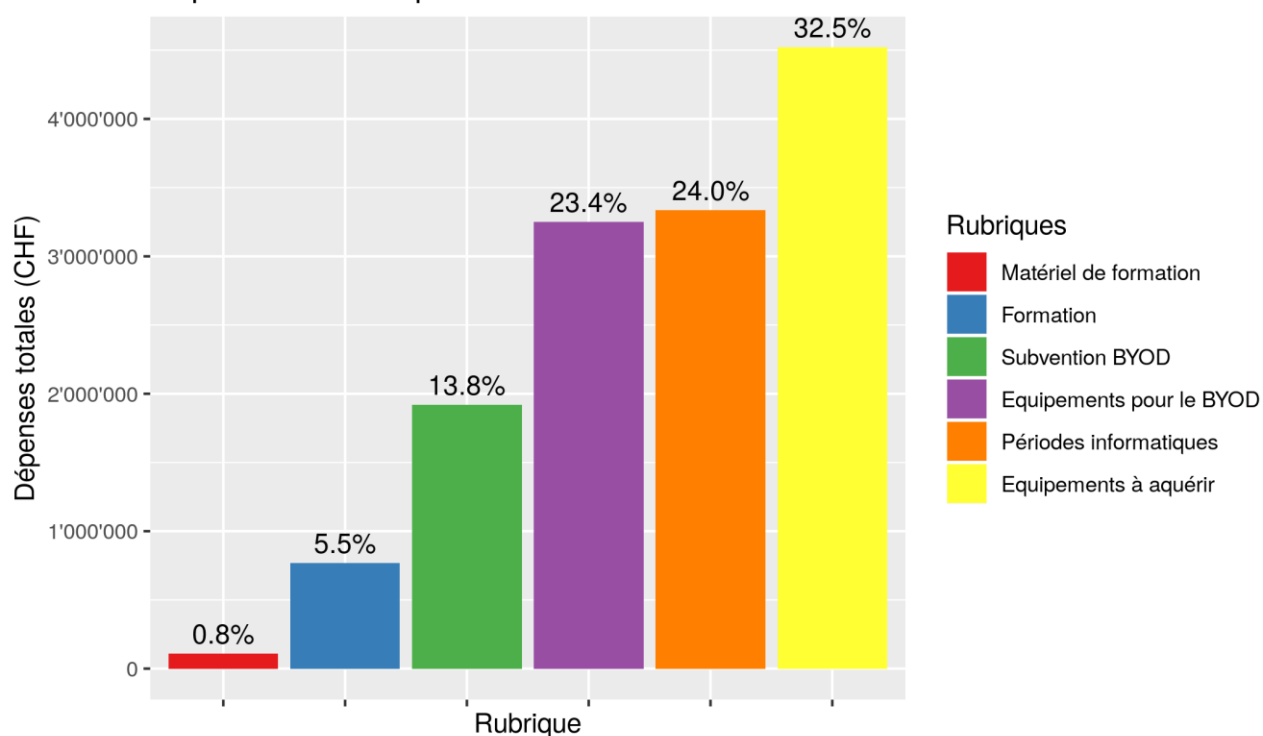
En effet, dans le projet de rapport, il est relevé à plusieurs reprises que « *La formation des directions d'établissement, des formatrices et formateurs, ainsi que des enseignantes et enseignants eux-mêmes, constitue le principal facteur de réussite et l'investissement le plus lourd à concrétiser en faveur de l'éducation numérique* », (p. 6 et p. 17), ou alors que « *les compétences MITIC (définition p.28), parfois insuffisantes, du corps enseignant* » sont une des lacunes du système actuel (p. 4).

Moyens financiers

Un examen attentif du tableau financier (p. 23) révèle cependant que **moins de 6 %** du montant sera alloué à la formation et à l'accompagnement des enseignant-e-s du secondaire 2.¹. A titre comparatif, relevons que le budget prévu pour les boîtiers multimédias pour connexions sans-fils dans les lycées s'élève à près du double, soit CHF 1'352'000.

1 (CHF 770'000 sur près de 14 millions)

Répartition des dépenses du secondaire 2



Formation du corps enseignant

En examinant plus attentivement les mesures de formation envisagées (p. 17-18), les Verts NE réalisent à quel point ces dernières sont légères. En effet, seuls **2 jours** de formation sont prévus pour les enseignant-e-s du cycle 2. La situation est encore pire au cycle 3 où seuls **deux enseignant-e-s par cercle scolaire** bénéficieront de ces deux jours de formation, et cela alors que c'est précisément au cycle 3 que les défis sont les plus importants. En effet, au cycle 3, 40 % (p.12-13) de la dotation horaire sera consacrée à la dimension « science informatique » (programmation, robotique, etc.). Si la plupart des enseignant-e-s devraient déjà être sensibilisé-e-s aux enjeux de l'éducation aux médias, il n'en va clairement pas de même pour les aspects plus techniques de l'informatique abordés dans le cadre de cette dimension « sciences informatiques ». Les Verts remarquent ici une forme d'incohérence. Il serait en effet plus logique que ce soit l'ensemble des enseignant-e-s du cycle 3 qui bénéficient des 2 jours de formation et, de fait, seulement 2 enseignants par cercle scolaire pour le cycle 2. De plus, les Verts estiment que 2 jours de formation ne suffisent pas. Un minimum d'une semaine chaque année serait nécessaire à une mise à niveau des connaissances du corps enseignant dans le domaine du numérique. Si toutefois, il n'est pas possible financièrement de former durant une semaine l'ensemble des enseignant-e-s, les Verts préconisent de se focaliser sur la formation de deux enseignant-e-s en cycles 2 et deux enseignant-e-s en cycle 3.

De même, il est tout aussi naïf de simplement vouloir « *intégrer l'éducation numérique aux autres disciplines* » (p. 12), débouche sur une quelconque amélioration. Cette approche correspond en effet, peu ou prou, à la pratique actuelle dont il est reconnu qu'elle est insatisfaisante (p. 3). Et ce ne sont pas de vagues mesures de formation continues facultatives

(p. 18) qui suffisent à rassurer. Les Verts NE rappellent que certain-e-s enseignant-e-s neuchâtelois-e-s ont dû (ou devront) apprendre les aspects les plus élémentaires de l'informatique avec lesquels leurs élèves sont né-e-s. Dans ces conditions, les Verts NE voient mal comment ils/elles seront en mesure de transmettre un savoir pertinent à leurs élèves.

De plus, il est illusoire de penser qu'un-e unique animateur-trice MITIC référent-e par cercle scolaire suffise à combler cet écart. Cela reviendrait à faire porter la responsabilité de la quasi-totalité de la formation de tout un cercle scolaire (plus de 600 élèves pour le Centre des Terreaux par exemple²) sur les épaules d'un-e seul-e enseignant-e, pour qui seule une vague compensation sous forme de décharge est prévue.

En conclusion des remarques précédentes, les Verts préconisent qu'au secondaire, une différenciation claire soit établie entre les spécialistes, qui, à l'instar des enseignant-e-s de maths ou d'allemand, devraient être titulaires d'un Bachelor dans la discipline informatique et d'une formation pédagogique adaptée à la discipline, et les autres enseignant-e-s, qui devraient avoir l'obligation d'être digitalement compétent-e-s, au moins à un niveau moyen, sans que l'Etat ne soit obligé d'intervenir. Sur ce point, l'attitude de certain-e-s maîtres/ses refusant systématiquement tout recours à l'informatique est irresponsable et devrait être un critère déterminant au moment de l'embauche, de la nomination et des évaluations.

Les Verts NE se demandent également s'il est légal d'imposer une **formation obligatoire à réaliser en partie sur son temps libre** (bas p. 21). De toute évidence, il s'agit d'un problème de formulation où le « temps libre » n'est autre que le temps dévolu par le corps enseignant à la préparation des cours et correction des devoirs. Si ce ne devait pas être le cas, les Verts NE s'opposent à ce qu'une formation « *obligatoire* » se fasse tout ou partie sur le « *temps libre* » du corps enseignant.

Formation des élèves

Les Verts NE rendent attentifs à ne pas faire d'amalgame entre la formation du corps enseignant et la formation des élèves. En effet, le rapport présenté mélange le passage de l'école au numérique (support de cours virtuels, utilisation de logiciels en mathématiques, plateforme d'apprentissage en ligne, etc.) et la modernisation du cours d'informatique. Il est nécessaire de mettre en place deux niveaux de formation : d'une part la formation de tout le corps enseignant à l'utilisation des outils informatiques et de l'autre la formation spécifique des enseignant-e-s qui donneront le cours d'informatique.

La numérisation de l'école doit faire l'objet d'un autre rapport dans lequel il serait opportun d'étudier le remplacement des fiches et manuels papiers par des moyens plus modernes, tels que les tablettes par exemple.

2 Mémento statistique de l'école neuchâteloise 2018/2019, p. 7 : <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/scolarité-formation/Documents/Memento/Memento1819.pdf>

Il est toutefois évident que, malgré l'omniprésence du numérique dans le quotidien, enseigner l'informatique ne doit pas devenir l'unique but de l'école. Plus généralement, les Verts NE considèrent qu'un équilibre doit être trouvé entre l'enseignement des disciplines techniques, dont l'informatique fait partie, et les sciences humaines, l'éducation civique, la philosophie, la littérature, l'histoire, etc.

Logiciels et méthodes

Les Verts NE regrettent également que la question de la licence des logiciels et méthodes pédagogiques ne soit pas abordée dans ce rapport. Il existe en effet quantités de ressources pédagogiques et outils de grande qualité gratuits et libres d'accès, tels le langage de programmation Scratch³, l'univers de création Framinetest edu⁴ ou encore la chaîne vidéo Hygiène mentale⁵.

Une telle approche présente de nombreux avantages. Citons notamment⁶ :

- Des coûts d'acquisition et d'utilisation réduits en l'absence de coûteuses licences.
- Davantage de justice sociale. Ces solutions sont en effet accessibles à tou-e-s les élèves, autant à l'école qu'à la maison, quels que soient leur situation financière ou leur équipement informatique.
- Une plus grande indépendance vis-à-vis d'entreprises privées. En effet, ces ressources étant librement disponibles, leurs créateurs sont dans l'impossibilité d'en restreindre arbitrairement l'accès ou d'en augmenter artificiellement les coûts.
- La qualité de la formation, qui n'aura pas à faire la publicité gratuite des géants du Web.
- Des possibilités plus grandes d'adaptation de ces solutions aux besoins spécifiques de l'école neuchâteloise.
- Un meilleur contrôle des données des utilisateurs et utilisatrices, et donc le respect de la protection de ces données en général (par exemple, l'application de messagerie Threema est un excellent substitut suisse et sécurisé à WhatsApp)

3 Ce logiciel permet d'initier les enfants aux notions élémentaires de la programmation de manière intuitive en utilisant des blocs de couleurs : <https://scratch.mit.edu/>

4 Il s'agit d'un univers virtuel constitué de cubes dans lequel les joueurs peuvent notamment construire des structures de manière collaborative, faire de la sylviculture ou encore programmer des robots : <https://framablog.org/2016/09/01/minetest-interets-et-possibilites-pedagogiques/>

5 L'auteur de la chaîne est un enseignant français très impliqué dans la sensibilisation aux fausses informations et aux biais cognitifs : <https://www.youtube.com/user/fauxsceptique>

6 Voir notamment ce lien pour davantage d'informations : <https://aful.org/gdt/educ>

Les Verts NE considèrent donc qu'il faut privilégier les solutions et standards ouverts et libres lorsque ceux-ci sont de qualité équivalentes aux alternatives fermées et propriétaires. De manière générale, Les Verts NE préconisent l'utilisation de logiciels, matériel et solutions de stockages respectueuses de l'environnement (serveurs fonctionnant à l'énergie renouvelable, ordinateurs réparables, etc.).

Connectique

Les Verts NE apprécient que la solution câblée soit privilégiée au Wifi, en accord avec le principe de précaution.

Matériel

Théoriquement un élève dès 15 ans pourrait venir avec son propre matériel informatique à l'école (p. 23). Les Verts NE se demandent si des mesures suffisantes sont prévues pour limiter les risques en matière de sécurité liés à l'utilisation de matériel informatique privé.

Dans le rapport, une politique de type bring your own device (BYOD) est mentionnée, mais pas détaillée (p. 23). Les Verts NE se demandent comment mettre en place cette dernière, particulièrement pour les familles à faible revenu et/ou plusieurs enfants. Les montants prévus dans la rubrique subvention au BYOD ne sont pas détaillés. Les Verts NE se soucient que ce montant soit utilisé de manière durable et qu'il ne soit pas acheté/financé un ordinateur par élève, mais des ordinateurs appartenant à l'école et mis à disposition des élèves qui en auraient besoin.

Conclusion

En conclusion, les Verts NE estiment que le risque est grand de se retrouver avec davantage d'outils (écrans, ordinateurs, etc.), mais sans disposer des compétences nécessaires pour les utiliser. Le corps enseignant neuchâtelois pourra ainsi continuer à tenter d'apprendre à changer la couleur du texte à des élèves qui savent déjà utiliser un VPN (Virtual Private Network) pour regarder leur série préférée sur Netflix, mais cette fois, en étant connectés sans fil à un écran géant ! Une fois sur le marché du travail, les élèves ne sauront pas pour autant utiliser convenablement les outils du quotidien tels qu'un traitement de texte ou un tableur.

LES VERTS NEUCHÂTELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch